



CONVENTION

Entre :

→ **La Commune d'Andrézieux-Bouthéon** représentée par son Maire, Monsieur François DRIOL, dûment habilité par décision n° du.....,

d'une part,

et la structure intervenante :

→ **Le Pôle Cyclisme Rhône-Alpes** représenté par Monsieur Henri OLAGNIER, Président du Conseil d'Administration, dont le siège social est situé :

9 rue Tournefort

42000 SAINT ETIENNE

Tél. / Fax : 04 77 01 05 56

Portable : 06 12 23 53 91

E-mail : polecyclisme@gmail.com

déclaré à la Préfecture de Saint-Etienne le 24 mars 1999 sous le n° **0423010391**,

d'autre part,

VU les articles R2123-4 à R2123-6 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2020, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés à procédure adaptée,

--00000--

Il est d'abord exposé ce qui suit :

Le Pôle Cyclisme Rhône-Alpes représenté par Monsieur Henri OLAGNIER, Président du Conseil d'Administration, a passé une convention avec l'Inspection Académique de la Loire, pour l'organisation d'activités impliquant des personnes extérieures à l'Education Nationale, mais possédant un diplôme et un agrément pour intervenir régulièrement dans le cadre scolaire.

Il est convenu ce qui suit :

La Commune d'Andrézieux-Bouthéon confie au Pôle Cyclisme Rhône-Alpes l'organisation d'une activité de cyclisme dans les six classes de CM2 des écoles primaires de la Commune, pour l'année scolaire 2022/2023m.

Article 1 : Interventions et contenu

Le Pôle cyclisme interviendra à raison d'1h30 par semaine sur un trimestre et pour chaque classe de CM2, à savoir :

- ✓ 1 classe à Arthur Rimbaud
- ✓ 2 classes à Victor Hugo
- ✓ 1 classes à Louis Pasteur
- ✓ 1 classe à Jeanne d'Arc
- ✓ 1 classe à Paul Eluard

Les jours et heures ainsi que l'organisation d'une sortie sur route en fin d'année scolaire, seront définis en commun accord entre le Pôle Cyclisme Rhône-Alpes et chacune des écoles primaires de la Commune. **Cette sortie est en option, d'un montant de 50 euros/ classe, à la charge des groupes scolaires.**

Lieu d'intervention :

- ↳ Les trois modules : les bords de Loire et les Essarts
- ↳ La journée ou la sortie en fin d'année scolaire : plaine du Forez ou tout autre lieu défini en commun accord entre les deux parties.

Article 2 : Encadrement de l'activité

Responsable du projet : Madame ou Monsieur le Directeur de l'Etablissement Scolaire ou Madame ou Monsieur le Professeur des Ecoles.

Intervenants extérieurs : Monsieur Guillaume ROUSSET et Monsieur Cédric BONNEFOY (BEESAC et BEES 2^{ème} degré agréés par l'Inspection Académique). Et Romain ROSIER en formation en apprentissage.

Article 3 : Matériel

Vélos et matériel de maintenance seront fournis par le Pôle Cyclisme de Saint-Etienne et déplacés chaque semaine par un véhicule utilitaire.

Article 4 : Coût du projet

Réglé par la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, à savoir :

↳ 700 € par classe,	
Soit 700 € x 6 classes =	4 200,00 €
↳ Frais de déplacement	
Soit 375,00 € x 3 modules =	1 125,00 €
Coût total :	<u>5 325,00 €</u>

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le

Pour la Commune d'Andrézieux-Bouthéon,

Le Maire



François DRIOL

Pour le Pôle Cyclisme Rhône-Alpes,
Le Président du Conseil d'Administration